

Téléphoner au volant multiplie par trois le risque d'accident. Un chiffre qui passe même à 23, en cas de lecture d'un SMS. Il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant au moins 5 secondes.

Chacun peut protéger son interlocuteur d'un accident, en lui permettant de consacrer toute son attention à la route en appliquant le nouveau mot d'ordre [« Si tu conduis, je raccroche »](#).

Pour rappel, l'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 euros et un retrait de 3 points du permis de conduire. Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.



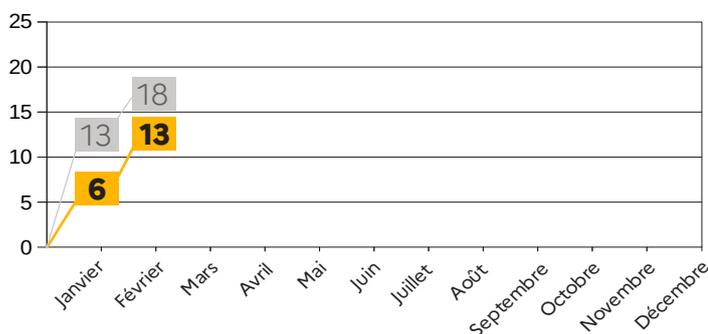
ACCIDENTS, BLESSÉS, TUÉS

■ 2023 ■ 2022

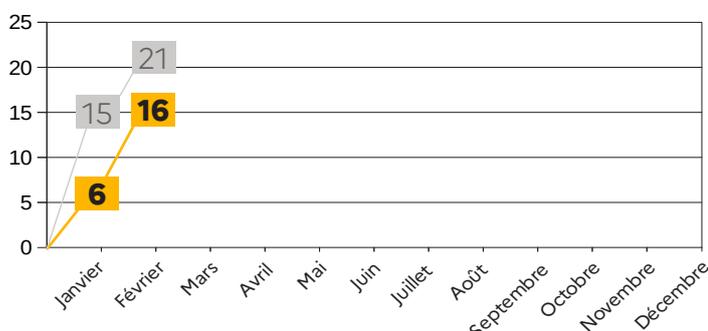
	FÉVRIER 2023	FÉVRIER 2022
Accidents	7	5
Blessés	10	6
Tués	0	1

TOTAL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER

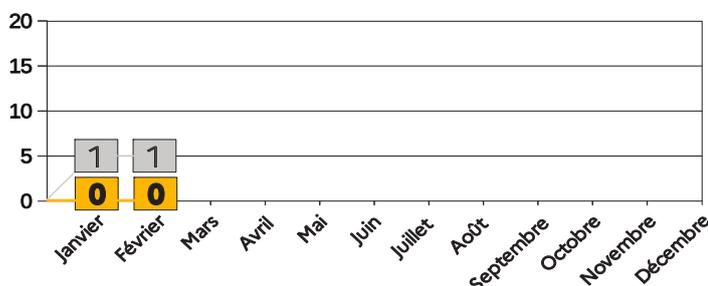
ACCIDENTS



BLESSÉS



TUÉS



INFRACTIONS

Infractions relevées par les forces de police et de gendarmerie durant le mois de février 2023, au cours des contrôles :

- 24** grands excès de vitesse + de 40 km/h
- 21** conduites sans permis
- 97** infractions téléphone et distracteurs
- 28** contrôles positifs stupéfiants
- 37** conduites en état d'ivresse



SUSPENSIONS DE PERMIS

A chaque infraction, il y a un risque d'accident pour soi-même et pour autrui, ainsi que des conséquences qui peuvent être financières, professionnelles et sociales, souvent sous-estimées. Les infractions les plus graves entraînent des suspensions immédiates de permis.

64 suspensions administratives de 4 à 12 mois en février 2023.

ACCIDENTS PAR CATÉGORIES D'USAGERS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

